



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.103.AV

Programme communal de développement rural de FAUVILLERS

Avis adopté le 12/11/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Fauvillers
- *Auteur de projet :* Lacasse-Monfort sprl
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 29/09/2021
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 5/11/2021

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Aménagement de l'Eldo en maison multiservices, associée à un logement locatif communal et atelier rural à Fauvillers
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 21/09/2021

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Fauvillers est composée de 13 villages (Fauvillers, Sainlez, Hotte, Tintange, Hollange, Honville, Warnach, Wisembach, Strainchamps, Bodange, Burnon, Menufontaine et Malmaison) et de 3 lieux-dits (La Barrière, Traquebois et Œil).

Au premier janvier 2020, elle comptait 2319 habitants pour une superficie de 7411 hectares.

Le territoire communal de Fauvillers s'inscrit dans la région d'Ardenne centrale et est traversé du nord au sud par la RN4

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de FAUVILLERS.

Le Pôle relève le caractère complet du diagnostic. Il regrette toutefois le manque de clarté et de lisibilité de sa structure globale lié au fait qu'il est une compilation d'informations qui met difficilement en évidence les enjeux du territoire sur lesquels la Commission locale de développement rural aurait pu se pencher. Les synthèses reprises à la fin de chaque chapitre permettent néanmoins d'avoir une bonne vision du territoire communal. Le Pôle souligne le bon bilan de l'opération de développement rural précédente.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie tout particulièrement l'apport de la plateforme participative mise en place par la Fondation rurale de Wallonie, complément intéressant à la pratique traditionnelle.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il met bien en évidence les apports du processus participatif et les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Selon le Pôle, il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Fauvillers.

Le Pôle estime que la stratégie et les objectifs principaux qui découlent du diagnostic partagé sont cohérents, globaux et transversaux. Le Pôle apprécie tout particulièrement la mise en concordance avec les autres stratégies communales (ex : Schéma de développement communal) et régionales (ex : Stratégie régionale de développement rural). Le Pôle regrette toutefois que tous les liens transcommunaux déjà mis en place par la Commune ne sont pas mieux mis en évidence dans la stratégie.

Concernant la partie 5, le Pôle relève les éléments suivants :


- Certaines fiches-projets reprises en lot 3, dont notamment celles relatives à la biodiversité et la mobilité douce, auraient dû également être mises en évidence dans le lot 0 de par le fait que la Commune a déjà entamé des démarches pour les initier ;
- Vu les enjeux du territoire communal repris dans la stratégie, la mobilité douce, le logement ou encore les aînés, auraient dû faire l'objet de fiches-projets en lot 1, voire en lot 2.

Le Pôle est favorable au projet repris en première convention portant sur l'aménagement de l'Eldo en maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers car il est bien localisé et répond à des besoins avérés mis en évidence dans le diagnostic.

Concernant l'aménagement de la salle de Warnach en maison de village, il émet des réserves sur l'importance du budget demandé. Il prône pour plus de sobriété lors des futurs aménagements, ce qui permettra de disposer d'un budget plus important pour la concrétisation de fiches-projets plus prioritaires au regard de la stratégie.

Par contre, il émet un avis défavorable sur le projet de développement du site de Oisefagne tel que décrit dans la fiche L1-M-03 car il estime qu'il va induire l'artificialisation d'une parcelle située en zone agricole, et ce plus particulièrement via la création de l'espace cinéraire et les accès, parking et mobiliers qui y sont liés. De plus, le fait que ce projet se situe en dehors d'une zone urbanisée peut être considéré comme un mauvais signal dans le cadre de la redensification des centres villageois et la limitation de l'étalement de l'urbanisation.

N'étant pas opposé au fait de créer un espace cinéraire à Fauvillers, le Pôle s'interroge sur la priorité à court terme qui est donnée à ce projet au vu des enjeux définis dans le PCDR. Il propose donc de revoir le projet en tenant compte de ces considérations.


Samuël SAELENS
Président